

# **RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE FILTRAGE RÉSEAU**

## **Règlement de Consultation des Entreprises**

**Date limite de dépôt d'une offre  
23/10/2026 à 18h00**

**Marché n° 2026-05**

## **Règlement de Consultation des Entreprises**

- **EPELFI** - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé
- 2a, rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE - Siret 130 004 633 00017 - APE 8411Z
- <http://www.livrefoncier.fr> - Tél. : +33 (0) 3 88 01 83 20 - Fax : +33 (0) 3 88 01 83 29

# Sommaire

|                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Marché n° 2026-05 : Règlement de consultation des entreprises.....</b>      | <b>3</b> |
| <b>1. Objet et contexte du marché .....</b>                                    | <b>3</b> |
| 1.1. Présentation de l'acheteur.....                                           | 3        |
| 1.2. Objet du marché .....                                                     | 3        |
| 1.3. Procédure et forme du marché.....                                         | 3        |
| <b>2. Dossier de consultation et documents contractuels.....</b>               | <b>4</b> |
| 2.1. Composition du dossier de consultation.....                               | 4        |
| 2.2. Hiérarchie des documents contractuels .....                               | 4        |
| 2.3. Modalités de mise à disposition du DCE .....                              | 4        |
| <b>3. Questions, précisions et modifications en cours de consultation.....</b> | <b>4</b> |
| 3.1. Demandes de renseignements complémentaires .....                          | 4        |
| 3.2. Modifications du DCE .....                                                | 5        |
| <b>4. Présentation des offres – Contenu des dossiers.....</b>                  | <b>5</b> |
| 4.1. Dossier administratif de l'offre .....                                    | 5        |
| 4.2. Offre technique .....                                                     | 6        |
| 4.3. Offre financière .....                                                    | 6        |
| <b>5. Modalités de remise des candidatures et des offres .....</b>             | <b>6</b> |
| 5.1. Transmission dématérialisée.....                                          | 6        |
| 5.1. Date et heure limites de remise .....                                     | 7        |
| <b>6. Condition de validité des offres .....</b>                               | <b>7</b> |
| 6.1. Délai de validité des offres .....                                        | 7        |
| 6.1. Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées .....                 | 7        |
| <b>7. Critères d'attribution et modalités de mise en œuvre.....</b>            | <b>7</b> |
| 7.1. Critères d'attribution .....                                              | 7        |
| <b>8. Déroulement de l'analyse des offres et négociation .....</b>             | <b>8</b> |
| 8.1. Ouverture des plis et analyse des candidatures .....                      | 8        |
| 8.2. Analyse des offres .....                                                  | 8        |
| 8.3. Négociation - Soutenance .....                                            | 8        |
| <b>9. Conditions d'attribution du marché .....</b>                             | <b>9</b> |
| 9.1. Attribution à l'offre économiquement la plus avantageuse .....            | 9        |
| 9.2. Information des candidats .....                                           | 9        |
| 9.3. Formalisation du marché .....                                             | 9        |
| <b>10. Clauses diverses .....</b>                                              | <b>9</b> |
| 10.1. Confidentialité et protection des informations .....                     | 9        |

# Marché n° 2026-05 : Règlement de consultation des entreprises

## 1. Objet et contexte du marché

### 1.1. Présentation de l'acheteur

L'EPELFI est l'établissement public chargé, sous tutelle du Ministère de la Justice, de l'exploitation du système AMALFI (Alsace-Moselle Application du Livre Foncier Informatisé).

### 1.2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet le renouvellement complet des équipements de filtrage réseau (pare-feux) des plateformes de l'EPELFI de Saverne (production) et de Nantes (préproduction / plan de reprise d'activité), incluant la fourniture, l'installation, la migration, la mise en exploitation, la documentation et le transfert de compétences associés.

### 1.3. Procédure et forme du marché

Ce marché a fait l'objet d'un sourçage réalisé du 9 au 31 juillet 2026 au titre de l'article R. 2111-1 du code de la commande publique ; la foire aux questions qui en est issue est remise à tous les candidats dans le DCE, formalisant ainsi la mesure d'égalité de traitement requis par le code de la commande publique.

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique, qui encadrent les modalités de passation et les critères de sélection des offres.

Afin de ne pas rendre son exécution techniquement difficile, l'appel d'offre n'est pas alloti, le marché est donc mono-attributaire.

Il sera conclu sans montant minimum.

- Le marché se décompose en 3 tranches fermes :
  - TF1 : le renouvellement et déploiement des équipements, dite « BUILD »
  - TF2 : la formation et le transfert vers l'exploitation
  - TF3 : le maintien en conditions de sécurité (MCS)

Ce marché est sans tranche optionnelle ni bon de commande.

- Le présent marché est d'une durée de 36 mois ferme.

Le marché n'est pas renouvelable.

## 2. Dossier de consultation et documents contractuels

### 2.1. Composition du dossier de consultation

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe financière (M2026-05 CCTP\_AnnexeE\_DQE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- La foire aux questions « M2026-05 FAQ-Sourçage Renouvellement du filtrage réseau v1.0 »
- Règlement de la consultation (RC)

### 2.2. Hiérarchie des documents contractuels

Les pièces constitutives du marché sont classées par ordre de priorité décroissant suivant :

- L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe financière,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- La foire aux questions,
- Règlement de la consultation (RC),
- L'offre du titulaire,
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) version 2021.

### 2.3. Modalités de mise à disposition du DCE

Le dossier de la consultation est mis, gratuitement, à disposition à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Il est recommandé aux candidats de s'identifier (adresse mail de référence) afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.**

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation

La responsabilité de l'EPEFLI ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

**Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire** pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, ...).

## 3. Questions, précisions et modifications en cours de consultation

### 3.1. Demandes de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats **doivent** utiliser la fonctionnalité de « question » proposée par la plateforme des achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) à partir de laquelle ils ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises.

Les questions doivent être posées au plus tard 7 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres.

L'EPELFI s'engage à répondre sous 3 jours ouvrés, sous réserve d'un nombre raisonnable de questions, et informe les candidats que la question d'un candidat et la réponse de l'EPELFI seront transmises à l'ensemble des sociétés ayant retiré le dossier de consultation afin de garantir l'égalité des candidats.

### 3.2. Modifications du DCE

Si l'acheteur est amené à devoir modifier le contenu du DCE avant la date limite fixée pour la remise des offres, il le fera via la plateforme PLACE avec information des tous les entreprises ayant retiré le DCE.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Une prolongation du délai de dépôt des offres sera faite si cela est nécessaire pour permettre la prise en compte des modifications par les futurs postulants.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 4. Présentation des offres – Contenu des dossiers

### 4.1. Dossier administratif de l'offre

Les candidats pourront pour satisfaire aux conditions de participation compléter les modèles DC1, DC2, proposés par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances ([Les formulaires de déclaration du candidat | economie.gouv.fr](#)) :

- **La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire** par ses cotraitants (modèle DC1) ; il est rappelé que pour les candidatures groupées, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble des entrepreneurs groupés. Il est par contre nécessaire de produire autant de déclarations du candidat et de certificats qu'il y a d'entrepreneurs groupés.
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (modèle DC2) :
  - o **liste de références de prestations équivalentes** en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire ;
  - o **certificats de qualification professionnelle** en rapport avec l'objet du marché, établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent et certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction française de ceux-ci.

- **description des moyens techniques** du candidat en rapport avec l'objet du marché ;
- **déclaration** sur le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices.

## 4.2. Offre technique

Les candidats devront fournir un mémoire technique **dans un document séparé, ne contenant pas de mention permettant l'identification de la société émettrice de l'offre.**

Il inclura obligatoirement :

- les positions formelles sur les pistes de consolidation (cf. CCTP §5.1.3)
- les calculs de dimensionnement (cf. CCTP §5.4.1)
- les formats et protocoles d'export des journaux (cf. CCTP §5.3.3).

Le soumissionnaire pourra fournir, en compléments aux éléments attendus dans l'offre, tout document qu'il jugera utile.

## 4.3. Offre financière

Les candidats devront fournir le fichier « EPELFI\_CCTP\_AnnexeE\_DQE\_vfin.xlsx » complété obligatoirement et entièrement dans ses 3 onglets :

- Onglet 1 : « DQE » : prix des tranches
- Onglet 2 : « Hypothèses » : unités d'œuvre, quatre hypothèses de répartition, grille des profils et prix journaliers, charge de pilotage
- Onglet 3 : « Sous-détail matériel » : le détail quantitatif estimatif

# 5. Modalités de remise des candidatures et des offres

## 5.1. Transmission dématérialisée

Les opérateurs économiques devront **obligatoirement remettre leur candidature par voie électronique et exclusivement sur le profil acheteur** de l'établissement avant la date et l'heure limite de réception des offres, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (dite plate-forme « PLACE »). **Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée.**

Si un dossier est déposé sur le profil acheteur par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente. Seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Le soumissionnaire accepte l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Il n'est pas prévu de délai supplémentaire.

Les documents remis par le candidat devront être au choix dans un des formats suivants : PDF, Microsoft Word (.docx), LibreOffice 6.3, Microsoft Excel (.xlsx), Images (gif ou jpg ou bmp ou png), Winzip ou Winrar pour les fichiers compressés (.zip).

En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera réputé n'avoir jamais été reçu.

### 5.1. Date et heure limites de remise

- Date limite de dépôt d'une offre : .../.../2026
- Heure limite de dépôt : 17h00

## 6. Condition de validité des offres

### 6.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres au présent règlement.

### 6.1. Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

En respect de l'article L. 2152-1 du Code de la commande publique, l'acheteur **écartera les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées** avant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acheteur pourra le cas échéant mettre en œuvre une régularisation dans les limites fixées par le code de la commande publique.

## 7. Critères d'attribution et modalités de mise en œuvre

### 7.1. Critères d'attribution

Les offres sont jugées sur la base des critères ci-dessous.

Chaque critère est décomposé en sous-critères assortis d'un barème explicite précisant les attendus permettant d'obtenir la note maximale ; ce détail est arrêté au règlement de la consultation.

| Critère                                                                                                                                     | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Valeur technique (architecture cible, prise de position sur les pistes de consolidation, mémoire MCS, plan et planning réaliste de bascule) | 42,5 %      |
| Prix global (TF1 + TF2 + TF3 évaluée sur scénario de référence)                                                                             | 40 %        |
| Démarche de transfert de compétences et de réversibilité                                                                                    | 12,5 %      |
| Environnemental : actions de réduction des émissions en lien avec le marché                                                                 | 2,5 %       |
| Social : actions d'insertion menées en lien avec le marché                                                                                  | 2,5 %       |

La valeur technique est appréciée au regard :

- de la qualité de la prise de position du titulaire sur les pistes de consolidation ;
- de la cohérence du dimensionnement avec les exigences de capacité ;
- de la robustesse du plan de bascule et des moyens de retour arrière ;
- de la qualité du dispositif MCS et de l'accompagnement renforcé sachant que l'EPELFI vise une présence régulière permettant des échanges entre l'équipe et les intervenants, au minimum une fois par mois en présentiel sur site, et valorisera le surcroît de présence ;
- de la qualification ANSSI d'au moins une des solutions de filtrage sur frontaux Internet
- de la date de livraison proposée (bascule en production), appréciée comme critère technique sachant que l'EPELFI bonifiera les organisations permettant d'envisager une bascule en production dans le courant du mois de janvier 2027

Dans leur offre, les candidats estiment la charge incombant à l'EPELFI (jours d'accompagnement sur site, ressources logistiques et humaines) sur les sites de Saverne et de Nantes sachant que l'intégralité des opérations menées à Nantes le sera par du personnel EPELFI.

Le critère prix sera apprécié de manière à ce que l'offre présentant le coût global le plus bas remporte la note maximale : elle est assise sur le montant total hors taxes du détail quantitatif estimatif, somme des trois tranches fermes TF1 + TF2 + TF3.

La démarche de transfert de compétence sera appréciée en fonction de l'adéquation de l'offre de formation à la plateforme telle que déployée à l'EPELFI, aux profils techniques des formateurs, à l'exhaustivité des compétences abordées durant la formation, des mécanismes d'évaluation des objectifs de la formation et de remédiation en cas d'échec d'acquisition des compétences.

## **8. Déroulement de l'analyse des offres et négociation**

### **8.1. Ouverture des plis et analyse des candidatures**

Le déroulement de ces opérations est le suivant :

- Chargement et ouverture des plis en se limitant à la dernière offre reçue dans les délais en cas de multiples dépôts
- Vérification des candidatures
- Possibilité de demander des compléments de pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique pour tous les candidats concernés.

### **8.2. Analyse des offres**

Une analyse de la validité des offres sera faite avant de procéder à la notation selon les critères ci-dessus.

### **8.3. Négociation - Soutenance**

Aucune négociation ni soutenance n'est prévu.

## 9. Conditions d'attribution du marché

### 9.1. Attribution à l'offre économiquement la plus avantageuse

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères et de leur pondération.

### 9.2. Information des candidats

Les candidats non retenus seront informés via PLACE.

### 9.3. Formalisation du marché

Pour le candidat susceptible d'être retenu, le maître d'ouvrage fera le bilan des éléments fournis avec la candidature ou disponibles par ailleurs et enverra, si nécessaire, un courriel lui demandant de régulariser ou compléter sa candidature avec les documents d'attestations fiscales et sociales, Kbis etc.

Ces documents devront être envoyés dans le délai fixé par le courrier envoyé par l'intermédiaire de la plateforme de l'achat de l'état.

Si le candidat ne fournit pas l'ensemble de ces documents dans le délai impartis, son offre et/ou sa candidature seront, suivant les cas, déclarées irrecevables ou irrégulières.

L'acheteur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

## 10. Clauses diverses

### 10.1. Confidentialité et protection des informations

Le CCTP et ses annexes contiennent des éléments techniques, notamment concernant la sécurité du système d'information de l'EPELFI et son exploitation, susceptibles de faciliter les attaques contre les systèmes de l'EPELFI s'ils étaient rendus publics. Il est entendu que les candidats sont des professionnels et que, en cette qualité, il est légitime qu'ils aient connaissance de ces informations pour pouvoir répondre de façon pertinente au présent appel d'offres. Il leur est cependant demandé de prendre les mesures adéquates pour que ces informations ne soient aucunement diffusées à toute personne qui n'a pas à en connaître. Notamment, les candidats doivent maîtriser la diffusion des copies papier et électroniques qu'ils réaliseraient pour permettre à leurs équipes de réponse de travailler.

A la fin de la procédure d'appel d'offres, ils doivent détruire toutes ces copies et les candidats non retenus doivent détruire les documents en leur possession.